

**DECISION DU MAIRE N° 2024- 225/Culturel du 20/11/2024**

**8 ; Domaines de compétences par thèmes**  
**8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

**DECIDE**

**Article 1 :**

La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

**Mercredi 27 novembre 2024 à 18h00 : « CONCERT DES PROFESSEURS »**

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN  
Conservatoire – Gratuit

**Samedi 30 novembre 2024 à 20h00 : Pièce de Théâtre « LE GRAND DÉSORDRE »**

Concert proposé par Compagnie Katarsis située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN  
Conservatoire – Tarifs : 5€ tarif plein et 3€ tarif réduit

**Samedi 7 décembre 2024 à 14h00 : CONCERT ORCHESTRE « LES MUSICIENS DE BRÊME »**

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN  
Hôpital de Denain – Gratuit

**Samedi 21 décembre 2024 à 11h00 : « AUDITION DE NOËL »**

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN  
Conservatoire – Gratuit

**Article 2 :**

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Fait à Denain le 20 novembre 2024  
Le Maire

Arme-Lise BURTONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
De la réception en Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication le.....

